



**Du 16 au 31 janvier 2026
ANNIVERSAIRE SOPHIE
Le règlement du jeu**

Article 1 : Organisateur

La société SL COM Boulangerie-Pâtisserie Sophie LEBREUILLY, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu intitulé « Grand Jeu Anniversaire », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 : Accès et période du jeu

L'opération se déroulera dans les 89 boutiques que compte le réseau au premier jour du jeu. Le jeu se déroule du **16 janvier 2026 au 31 janvier 2026 inclus.**

Article 3 : Modalités de participation au jeu.

Le jeu repose sur **deux mécaniques distinctes**, soumises à des conditions de participation différentes.

3.1 Mécanique n°1 : Ticket à gratter – Jeu avec obligation d'achat

La participation à la mécanique **ticket à gratter** est soumise à un achat en boulangerie.

À l'issue de cet achat, le client reçoit un **ticket à gratter** permettant de découvrir immédiatement :

- soit une dotation,
- soit une mention « Retente ta chance ».

Les dotations issues des tickets à gratter peuvent être utilisées librement par les gagnants, à leur convenance, jusqu'au samedi 31 janvier 2026 inclus.

Principe du jeu : pour chaque achat, une carte à gratter est remise au client.

1 seule carte à gratter par passage et par personne.

Chaque carte comporte une surface de jeu matérialisée par une zone à gratter. Toute carte déchirée, illisible, incomplète ou différente de celles définies par le jeu, remises après la date limite ou en un autre lieu que ceux visés par le présent règlement seront considérées comme nulles. Il est expressément rappelé que la participation au jeu est conditionnée à une obligation d'achat.

Les clients ayant effectué une commande via le Click & Collect avec un retrait entre le 16 et le 31 janvier 2026 recevront une carte lors de la récupération de leur commande.

CREATRICE DE GOURMANDISE
-Boulangerie-Pâtisserie-Restauration-
www.sophie-lebreuilly.com

SLBAKERY – SAS au capital de 7 525 000€

Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples

Téléphone : 03 21 81 15 35

RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909



Sur chaque carte à gratter gagnante, une date de validité est précisée, pour le retrait du lot. Les cartes dont le lot n'a pas été retiré au-delà de la date de validité seront caduques.

3.2 Mécanique n°2 : Jeu en ligne « La Roue de la Chance » – Jeu gratuit sans obligation d'achat

La mécanique « **Roue de la Chance** » est accessible via un **QR code** présent sur les supports de communication de l'Organisateur.

👉 **Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.**

Chaque participant peut jouer une (1) fois par jour pendant toute la durée du jeu.

3.3 Un grand tirage au sort exceptionnel

Pour participer au tirage au sort, le participant doit :

- Tourner au moins une fois la roue de la chance ;
- Renseigner l'ensemble des informations demandées, notamment son adresse email ;
- Aller jusqu'au terme du jeu.

Une fois ces étapes complétées, la participation à la roue de la chance sera automatiquement enregistrée comme une participation au tirage au sort.

⚠ Une seule participation par personne sera prise en compte pour le tirage au sort, indépendamment du nombre de fois où le participant joue à la roue de la chance.

Article 4 : les conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (ou mineure avec autorisation parentale), résidant en France métropolitaine.

Sont exclus :

- les membres du personnel de l'Organisateur,
- toute personne ayant participé à l'organisation du jeu.

Article 5 : les modalités du jeu

5.1 Mécanique n°1 : Ticket à gratter – Jeu avec obligation d'achat

Le jeu concours s'exerce dans la limite des tickets édités par l'organisateur. A cet égard, il est précisé que **472 847 tickets** seront édités et distribués dans le cadre de ce jeu concours pour l'opération.

Pour participer au jeu, il suffit :

CREATRICE DE GOURMANDISE
-Boulangerie-Pâtisserie-Restauration-
www.sophie-lebreuilly.com

SLBAKERY – SAS au capital de 7 525 000€

Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples

Téléphone : 03 21 81 15 35

RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909



- D'effectuer un achat dans l'une des 89 boulangeries Sophie LEBREUILLY participantes, pendant la période indiquée ci-dessus.
- Gratter la partie du ticket réservée à cet effet
- Présenter et remettre la carte gagnante pour profiter du lot

5.2 Mécanique n°2 : Jeu en ligne « La Roue de la Chance » – Jeu gratuit sans obligation d'achat

Le jeu est accessible via un QR code.

Il donne accès à la participation automatique au tirage au sort selon les conditions détaillées en 3.3.

Article 6 : les dotations

6.1 Dotations issues des tickets à gratter

Les tickets à gratter permettent de gagner :

- des gourmandises offertes,
- ou aucune dotation.

Les dotations ne sont ni échangeables, ni remboursables,

Les cartes sont réparties en 5 variations :

- 1 pain au choix OFFERT (82 748 cartes), lot à retirer avant le 31/01/2026
- 1 baguette Sophie Offerte (118 212 cartes) ; lot à retirer avant le 31/01/2026
- 1 madeleine offerte (47 285 cartes) ; lot à retirer avant le 31/01/2026
- 1 mini-délice offert (82 748 cartes) ; lot à retirer avant le 31/01/2026

En conséquence : 141 854 cartes perdantes.

6.2 Dotations issues du jeu en ligne « La Roue de la Chance »

Les gagnants du jeu en ligne reçoivent leur dotation sous forme d'un coupon envoyé par email à l'adresse renseignée lors de la participation.

👉 Le coupon :

- est à présenter en boulangerie,
- est valable pour une seule utilisation,
- est valable jusqu'au 28 février 2026 inclus.

La roue de la chance est organisée en 8 cases, dont 1 perdante.

- Les 7 gagnantes :
 - 1 pizza achetée : 1 offerte, au choix, en fonction des disponibilités.
 - 2 mini-délices achetés = 2 offerts,
 - 1 pain acheté = 1 offert,

CREATRICE DE GOURMANDISE
-Boulangerie-Pâtisserie-Restauration-
www.sophie-lebreuilly.com

SLBAKERY – SAS au capital de 7 525 000€

Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples

Téléphone : 03 21 81 15 35

RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909



- de la même gamme de prix (exemple : pour un pain à 3,20€ acheté, 1 pain à 3,20€ offert)
- L'offre s'applique sur les pains, les baguettes et craquantines ne sont pas concernées.
- Offre non cumulable avec les offres en cours (bon plan de la semaine par exemple)
- • 1 madeleine achetée = 1 offerte,
- • 1 Formule dej achetée = 1 offerte.
 - La formule offerte étant la moins chère des 2.
- • 1 petit dej achetée = 1 offert,
- • -50% sur le Click&Collect. Le code de remise sera précisé dans le mail. La remise est valable tout au long de la durée du jeu (soit jusqu'au 31/01/2026) dans la limite de 5 utilisations.

6.3 Dotation du tirage au sort

A l'issue du jeu, un tirage au sort sera effectué le 2 février. Tout lancement de la roue de la chance enclenche une participation automatique au tirage. A gagner :

- 1 téléviseur FULL HD Samsung d'une valeur de 349€
- 1 journée pour 4 personnes à Disneyland Paris, d'une valeur de 400€.
- 1 cagnotte de 50€ à dépenser chez Sophie (20 gagnants). La cagnotte sera reversée sur la carte de fidélité du gagnant. Offre soumise à l'obligation de disposer d'une carte de fidélité activée.
- 1 an de baguettes (10 gagnants) : 1 coupon BAGUETTE se générera quotidiennement sur le compte fidélité du client, du 15 février 2026 au 14 février 2027. Offre soumise à l'obligation de disposer d'une carte de fidélité activée au jour de la première dotation.

7– Modalité de remise des lots

POUR LES TICKETS A GRATTER GAGNANTS

- Tout détenteur d'un ticket gagnant devra se présenter en boutique. Le lot sera remis contre remise de la carte,
- La rupture temporaire d'un produit n'entraîne pas la perte du droit au lot, sous réserve du respect de la date de validité.
- Les cartes sont cumulables.
- La date de validité figure sur le ticket et ne pourra en aucun cas être prolongée.

CREATRICE DE GOURMANDISE
-Boulangerie-Pâtisserie-Restauration-
www.sophie-lebreuilly.com

SLBAKERY – SAS au capital de 7 525 000€
Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples
Téléphone : 03 21 81 15 35
RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909



POUR LA ROUE DE LA CHANCE EN LIGNE

Si le joueur est tombé sur une case gagnante, il recevra automatiquement et immédiatement un email avec le coupon à présenter obligatoirement en boutique.

SUITE AU TIRAGE AU SORT DU 02/02/2026

- Les gagnants tirés au sort seront informés par courrier électronique à l'adresse renseignée lors de leur participation à la roue de la chance, entre le 2 et le 3 février 2026.
- Les gagnants devront répondre au mail de notification afin :
 - soit de transmettre leur numéro de carte de fidélité,
 - soit de convenir d'un lieu et d'une date de retrait pour les dotations « Téléviseur » et « 1 journée à Disneyland Paris ».À défaut de réponse avant le **15 février 2026**, le lot sera considéré comme définitivement perdu et ne pourra donner lieu à aucune réclamation.
- **Les 20 gagnants du lot « 1 cagnotte de 50 € »** devront obligatoirement être adhérents au programme de fidélité « SO'GOURMAND ». Le montant de 50 € sera crédité directement sur leur compte fidélité. L'adhésion devra être effective au plus tard le **15/02/2026**.
- **Les 10 gagnants du lot « 1 an de baguettes »** devront obligatoirement être adhérents au programme de fidélité « SO'GOURMAND ». Un coupon « 1 baguette par jour » sera crédité quotidiennement sur le compte fidélité du gagnant durant 365 jours. L'adhésion devra être effective au plus tard le **15/02/2026**.
- **Concernant le lot « Téléviseur »,** le lot sera à retirer au siège social de l'entreprise situé à Étaples ou dans la boulangerie désignée par le gagnant. Une photographie de la remise pourra être réalisée à des fins de communication sur les réseaux sociaux, sous réserve de l'accord du gagnant.
- **Concernant le lot « 1 journée pour 4 personnes à Disneyland Paris »,** le gagnant devra communiquer l'identité des 4 bénéficiaires par retour de mail. Les entrées seront remises en boutique ou au siège social, puis transmises ultérieurement au format numérique. La validité du lot est celle mentionnée sur les billets d'entrée. Une photographie de la remise pourra être réalisée à des fins de communication sur les réseaux sociaux, sous réserve de l'accord du gagnant.

L'ensemble des lots du jeu, toutes mécaniques confondues, ne pourra donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance de la dotation effectivement et valablement gagnée.

CREATRICE DE GOURMANDISE
-Boulangerie-Pâtisserie-Restauration-
www.sophie-lebreuilly.com

SLBAKERY – SAS au capital de 7 525 000€

Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples

Téléphone : 03 21 81 15 35

RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909



En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul les dommages ou pertes occasionnées ou subies du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession du lot, excepté les cas prévus par la loi applicable.

Article 9 : Litiges

Le fait de participer à ce jeu et donc d'avoir accepté le présent règlement entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

L'organisateur du présent jeu, ainsi que les participants s'engagent à recourir à un arbitrage amiable et préalable pour tout litige concernant le déroulement de l'opération.

L'organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passé le délai de quinze jours à compter de la date de clôture du jeu. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par l'Organisateur.

Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du jeu. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par le Tribunal compétent.

Article 10 : Dépôt et copie du présent règlement

Le règlement complet du jeu est disponible en consultation libre sur le site internet des boulangeries Sophie LEBREUILLY www.sophie-lebreuilly.com

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur

CREATRICE DE GOURMANDISE
-Boulangerie-Pâtisserie-Restauration-
www.sophie-lebreuilly.com

SLBAKERY – SAS au capital de 7 525 000€

Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples

Téléphone : 03 21 81 15 35

RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909